

RANDONNEURS EST VAROIS

Maison des associations 213 rue de la soleillette 83700 SAINT-RAPHAËL

Assurance R.C.P.

GRAS SAVOYE Département Sport et Évènement Immeuble Quai 33 33/34 quai De Dion Bouton -CS70001 – 92814 Puteaux

> Tél.: 09 72 72 01 19 <u>ffrandonnee@grassavoye.com</u> Contrat n°: 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 contrats. n° 4000716162 /0



SAINT-RAPHAËL, le 07/02/2023

NOTICE D'INFORMATION

SÉJOUR de 7Jours/6 nuits à CHAMONIX

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 40

Date: du dimanche 18 juin au samedi 24 juin 2023

Déplacements : CAR

PROGRAMME

Les participants, muni de leur pique-nique pour le dimanche midi, sont attendus à FREJUS à 8h15 au parking des arènes, de la rue Vadon, pour un départ du car vers 8h30.

Les 5 jours de randonnées encadrées par des guides locaux qui proposeront 3 niveaux de difficulté : Facile, moyen et difficile.

1 journée touristique pour découvrir l'aiguille du midi, la mer de glace et le train de Montenvers. Fin de séjour et retour à FRÉJUS le 24 juin 2023

HEBERGEMENT

L'hébergement sera assuré au village vacances VTF « les Econtres » 139 Route des Drus, 74400 Chamonix-Mont-Blanc

téléphone 04 50 53 20 17 qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi tout au long du séjour.

COUT DU SEJOUR:

Le coût du séjour est fixé à **759 €** par personne, en pension complète, en chambre double.

L'assurance annulation facultative mais fortement conseillée est de 21€.

Supplément pour chambre individuelle : 19 € par nuit soit 114 € pour le séjour.

Ce prix comprend:

- -Le transport en car de tourisme durant tout le séjour
- -La pension, du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour.
- -Les boissons aux repas
- -L'accompagnement des randonnées par des guides locaux
- -La journée touristique : téléphérique pour l'aiguille du Midi, mer de glace et train de Montenvers
- -Les divers pourboires

Ne sont pas compris :

- -La fourniture du pique-nique du premier jour.
- -Les dépenses personnelles
- -Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 - CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

INSCRIPTIONS:

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

<u>ATTENTION</u> : la chambre individuelle est soumise à l'accord de l'hébergeur et réservée aux personnes ayant des contraintes médicales.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 décembre 2022 auprès de Alain CANAVESIO (06 85 65 76 20)

Cette pré-inscription sera matérialisée par un chèque de réservation de 120 € à l'ordre du REV ou bien sur la plateforme ouverte sur HELLO ASSO (consulter le site du club : www.rev83.org ainsi que le tutoriel de paiement)

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 janvier 2023. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES:

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances disponible sur le site du club. Ces assurances ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées.

PAIEMENTS:

Acompte de 120 € à la préinscription. Date limite 14/01/2023.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour (y compris l'assurance annulation)

par 3 chèques de 213 € à joindre aux bulletins d'inscription et qui seront encaissés au 15/02, 15/03 et 15/04. Si vous souscrivez des assurances, il faudra ajouter le montant de ces assurances au 1^{er} chèque.

ou bien par carte bancaire sur la plateforme d'HELLO ASSO selon le même échéancier (faire un versement à chaque échéance)

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du R.E.V.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- -Annulation faite avant le 17/03/2023 : restitution des sommes versées.
- -Annulation faite entre le 18/03/2023 et le 17/05/2023 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € pour frais de dossier.
- -Annulation postérieure au 17/05/2022 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS

Une réunion des participants, sera organisée vers la mi-mars 2023.

Les Conditions Générales de Vente et la notice sur les assurances sont consultables sur le site de l'association : www.rev83.org.